



Région :

Provence-  
Alpes-Côte  
d'Azur

## **FORMATION BREVET DE MONITEUR FEDERAL 2° (MONITEUR)**

Mention : KICK BOXING ou MUAYTHAÏ ou PANCRACE

**Date de la formation : du 16 au 20/06/2021**

**Date butoir d'envoi de la fiche 4 « après la formation BMF 2° » (stage en club) : 30/06/2021**

**LIEU : CREPS PACA  
62 Chemin du Viaduc  
13080 AIX-EN-PROVENCE**

*Les diplômes sont mis en place par la Fédération dans le cadre de l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées.*

*Il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA.*

*Le Brevet du Moniteur Fédéral 1° reconnaît la compétence d'un enseignant capable d'initier tous les publics aux activités relevant de la FFKMDA. Il s'agit donc d'un diplôme pluridisciplinaire. Avec ses sept unités de formation, il représente une qualification importante dans le domaine de l'enseignement des activités pugilistiques. Le Brevet de Moniteur Fédéral 1° est un technicien doté des qualités d'initiateur et de pédagogue.*

*C'est un enseignant bénévole qui exerce sous la tutelle et la responsabilité d'un détenteur du BMF2° et/ou d'un diplôme d'Etat en activités pugilistiques.*

### **Pré-requis :**

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être licencié à la FFKMDA (joindre la copie de la licence)
- Être titulaire du BMF 1° (joindre la copie)

### **Coût de formation :**

300 euros

### **Date limite d'inscription :**

04/06/2021

### **Stage limité à 14 stagiaires**

*(Pas de réservation. Les 14 premiers dossiers complets reçus par voie postale seront retenus)*

**○ Inscription Initiale (1<sup>ère</sup> inscription)**

**○ Inscription Rattrapage**

**DOSSIER D'INSCRIPTION (avec règlement par chèque) à envoyer à l'adresse suivante :**

**FFKMDA – SERVICE FORMATION**

**38 rue Malmaison**

**93170 BAGNOLET**

FFKMDA / Service Formation

☎ 01.84.21.00.13

💻 [angelique.monard@ffkmda.fr](mailto:angelique.monard@ffkmda.fr)



Région :

Provence-  
Alpes-Côte  
d'Azur

## CONVENTION DE FORMATION

(N° déclaration d'activité : 11930630693)

### Entre les soussignés :

Fédération Française de Kick boxing Muaythai et DA, basée au 38 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET, représentée par Nadir ALLOUACHE, en sa qualité d'organisme de formation (N° de déclaration d'activité 11930630693 auprès du Préfet de la région d'ILE DE FRANCE)

Et :

Madame, Mademoiselle, Monsieur	
NOM	
Prénom	
Date de Naissance	
Nationalité	
Adresse :	
Code Postal :	COMMUNE :
Tel domicile :	Tel portable :
Email (obligatoire) :	

### Structure de stage (club)

Ligue (région) :	
Nom du club :	N° d'affiliation :
Nom du Président :	N° de licence :
Nom du tuteur de stage (obligatoire) :	

Est conclue la convention suivante, en application de l'article L.211-2 du code du sport relatif à la formation au sein des fédérations sportives agréées (il est donc obligatoire de posséder un diplôme reconnu pour enseigner les activités relevant de la FFKMDA).

### Objet et condition de participation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation FFKMDA s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

**Brevet de Moniteur Fédéral 2ème degré (BMF 2° / Moniteur)**

Pour une durée totale de 35 heures (5 jours de formation)

### Votre Formation

La formation est assurée par les membres de la DTN ou du service formation habilités par celle-ci.

Diplôme souhaité	Option (une seule possible)	Lieu
BMF 2°	.....	CREPS PACA

*Une convocation vous sera transmise par mail dans les 15 jours avant l'entrée en formation*

FFKMDA / Service Formation

☎ 01.84.21.00.13

💻 [angelique.monard@ffkmda.fr](mailto:angelique.monard@ffkmda.fr)



Région :  
Provence-  
Alpes-Côte  
d'Azur

**Votre règlement :**

N° de chèque : ..... d'un montant de 300,00 euros  
à l'ordre de la FFKMDA – FORMATION

## **ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

Je soussigné : ..... m'engage sur l'honneur à  
suivre la formation complète du Brevet Moniteur Fédéral 2°.

L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes les unités de formations seront validées et le stage  
en structure effectué.

J'autorise la Fédération Française de Kick boxing Muaythaï et DA à utiliser mon image, prise lors de cette  
formation, pour toutes communications liées à la promotion du sport et au développement fédéral.

Fait à .....

Le ..... Signature du stagiaire :

Signature du Président du club :

Cachet de la structure :

## REGLEMENTATION SUR LES STAGES FEDERAUX

1. Les stages sont dirigés par les cadres d'Etat ou fédéraux titulaires du DESJEPS et/ou DEJEPS et/ou BPJEPS activités pugilistiques « mention Muaythaï et/ou Kick Boxing et/ou Full Contact et/ou sports de contacts » ;
2. Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à la FFKMDA ;
3. Les informations concernant les stages sont adressées à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés ;
4. La licence devra être OBLIGATOIREMENT présentée lors de l'ouverture du stage ;
5. Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de Kick Boxing ou Muaythaï ou Pancrace ;
6. Toute personne ne pouvant pas participer activement aux heures de formation pratique et théorique, ne pourra pas s'inscrire et participer à la formation ;
7. Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ;
8. Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits ;
9. La fédération se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription ;
10. Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages à la demande des stagiaires.

## REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE VENTE

1. Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (grades (septembre 2021), diplômes minimum) ;
2. Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne ;
3. Les dates limites d'inscription doivent être impérativement respectées ;
4. Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone, mail ou sur papier libre ne pourra être prise en compte ;
5. Toute résiliation doit être faite par courrier avec un justificatif. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 10 jours du 1<sup>er</sup> jour de stage ;
6. Pour le chèque concernant le coût de formation, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage ;
7. Il est obligatoire de joindre une photocopie de votre diplôme de secourisme (AFPS, SST, PSC1, ou équivalent) avec l'inscription. Dans le cas contraire l'inscription ne sera pas prise en compte ;
8. Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l'établissement d'hébergement (réservations et règlements).

**Signature du stagiaire précédée de la mention « lu et approuvé » :**